

Maison des associations - 27 septembre 2018

RÉUNION RÉGIONALE



L'ANFH VOUS ACCOMPAGNE...

Pour vous aider dans la mise en œuvre du compte personnel de formation, l'ANFH vous met à disposition :

- Une plaquette d'information sur le CPF à destination des agents, disponible en impression ou en format PDF sur WWW.ANFH.FR
- Une capsule pédagogique : <https://youtu.be/Odl09lqLfFM>
- Une rubrique thématique CPF sur le site de l'ANFH
- La foire aux 36 questions
- Des fiches techniques d'aide à la mise en œuvre du CPF
- Une formation au conseil en évolution professionnelle

1

LA FOIRE AUX 36 QUESTIONS

LA FOIRE AUX QUESTIONS SUR LE CPF : 36 QUESTIONS/RÉPONSES

Généralités sur le CPA/CPF

1. Le compte personnel d'activité (CPA), c'est quoi ?
2. Le compte personnel de formation (CPF), c'est quoi ?
3. Le compte d'engagement citoyen, c'est quoi ?

Les agents concernés ?

4. Quels sont les agents concernés ?
5. Un agent en disponibilité peut-il mobiliser son CPF ?
6. Un agent en maladie peut-il utiliser son CPF, notamment dans le cadre d'une reconversion pour inaptitude ?
7. Un agent en congé parental peut-il mobiliser ses heures CPF ?
8. Un agent retraité peut-il mobiliser son CPF ?
9. Les contrats de droit privé (contrats aidés ou contrat d'apprentissage) sont-ils soumis aux mêmes textes que les agents titulaires ou contractuels ?
10. Les maitres d'apprentissage accompagnant des apprentis sont-ils éligibles au CEC ?

LA FOIRE AUX QUESTIONS SUR LE CPF : 36 QUESTIONS/RÉPONSES

L'alimentation des compteurs

11. Quels sont les droits qu'un agent acquiert au titre du CPF ?
12. Que deviennent les droits DIF des agents ?
13. Comment un agent qui ne dispose d'aucun diplôme peut-il utiliser ses heures CPF ?
14. Comment un agent qui rencontre des difficultés de santé pouvant le conduire à change de métier peut-il mobiliser son CPF ?
15. Comment les agents peuvent-ils se tenir informés de l'état de leur compte ?
16. En cas de mobilité, un agent peut-il utiliser les heures acquises auprès de son nouvel employeur ?
17. De qui relève la gestion du CPF (alimentation / financement) quand l'agent est en détachement ou mis à disposition ?
18. Comment les compteurs du portail www.moncompteactivite.gouv.fr seront-ils alimentés ?
19. De combien d'heures CPF dispose un agent en situation d'invalidité et peu qualifié ?
20. Le compte CPF d'un agent absent toute l'année est-il crédité ?

LA FOIRE AUX QUESTIONS SUR LE CPF : 36 QUESTIONS/RÉPONSES

Les formations éligibles au CPF

21. Quelles formations le CPF permet-il de mobiliser ?
22. Certaines formations sont-elles considérées comme prioritaires dans l'utilisation du CPF ?
23. Une demande de formation qui mobilise les heures CPF est-elle prioritaire par rapport aux autres demandes ?
24. Un agent qui souhaite réaliser une étude promotionnelle (au sens de l'arrêté du 18 mai 2016 modifiant l'arrêté du 23 novembre 2009) peut-il mobiliser son CPF ? Cette demande sera-t-elle prioritaire ?

Comment faire ?

25. Comment l'agent peut-il solliciter l'utilisation de son compte CPF ?
26. Que se passe-t-il si la durée de la formation excède le nombre d'heures acquises sur mon CPF ?
27. Le CPF peut-il être combiné avec les autres dispositifs de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie ?
28. Le CPF peut-il être utilisé afin de préparer un concours ou examen professionnel ?
29. De quel accompagnement les agents peuvent-ils bénéficier dans l'utilisation de leur CPF ?
30. Le CPF hors temps de travail est-il possible ? Comment cela se passe-t-il ?
31. Dans quel délai un employeur doit-il répondre à une demande d'utilisation du CPF ? Peut-il refuser de financer une formation ?
32. Existe-il un engagement de servir associé au CPF ?

LA FOIRE AUX QUESTIONS SUR LE CPF : 36 QUESTIONS/RÉPONSES

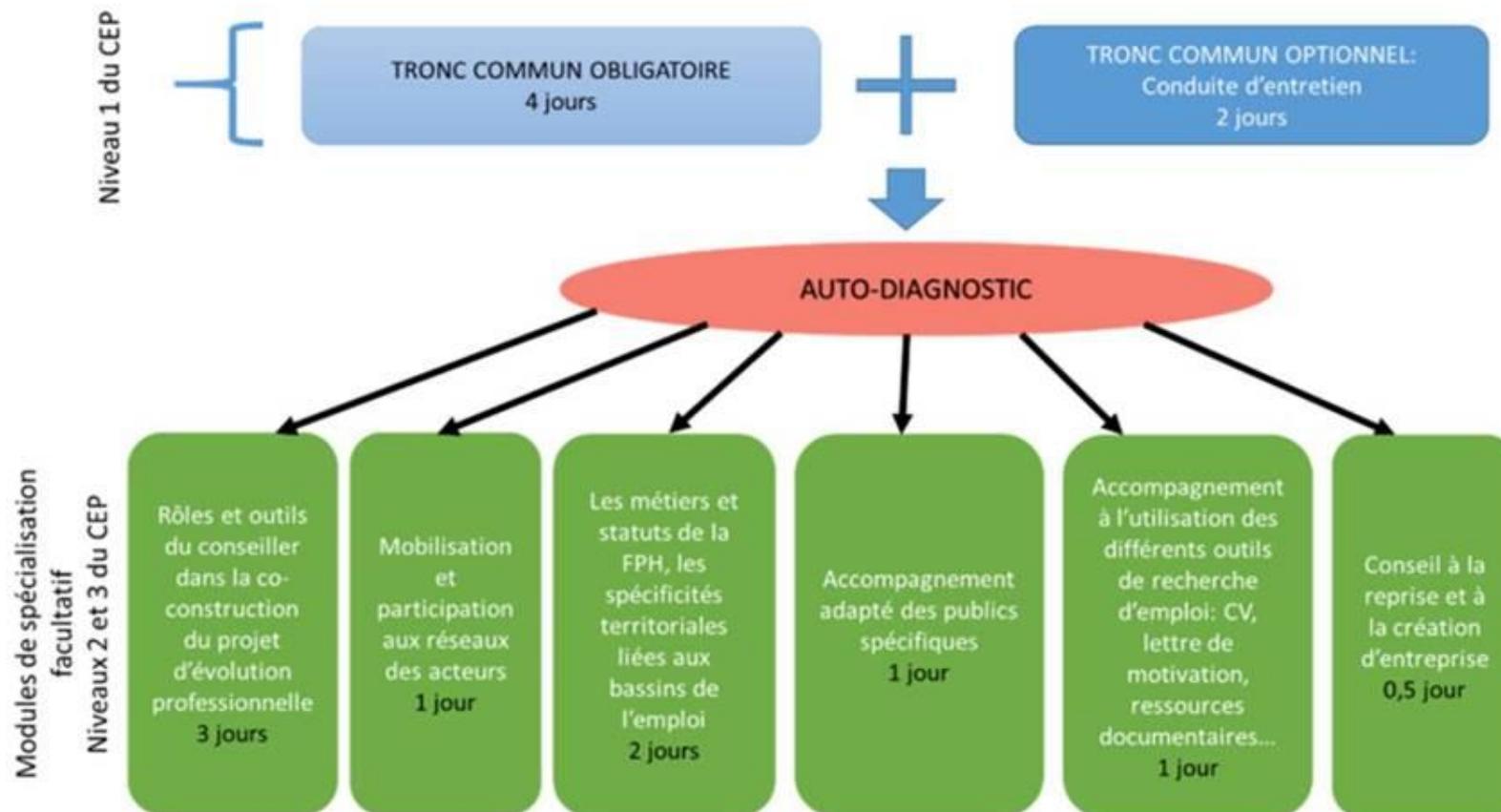
Le financement du CPF

- 33. La rémunération d'un agent est-elle impactée par l'utilisation du CPF ?
- 34. Qui prend en charge les frais de formation lors de l'utilisation du CPF ?
- 35. L'ANFH peut-elle financer les coûts induits par le CPF ?
- 36. Qui prend en charge les frais de formation liés au CPF d'un agent involontairement privé d'emploi ?

2

LA FORMATION AU CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

LA FORMATION AU CEP



3

LES FICHES TECHNIQUES D'AIDE À LA MISE EN ŒUVRE DU CPF

LES FICHES TECHNIQUES

Les fiches techniques

- 1.1. Information auprès des agents
- 1.2. Accompagnement personnalisé dans le cadre du conseil en évolution professionnelle
- 1.3. Sensibilisation auprès du personnel d'encadrement
- 1.4. La création du compte en ligne

- 2.1. Instruction et suivi de la demande
- 2.2. Acceptation ou refus de la demande
- 2.3. Courriers acceptation ou refus
- 2.4. Courriers instruction et suivi de la demande

- 3.1. Modalités de financement du CPF au sein de l'établissement
- 3.2. Fonds de la formation impactés par le CPF
- 3.3. Prise en charge totale ou partielle des frais de formation traitement déplacement
- 3.4. Pièces justificatives nécessaires aux remboursement des frais
- 4.1. Situation de l'agent en formation

LES FICHES TECHNIQUES

Les outils

Outil 1 : Information sur création CPF

Outil 2 : Demande d'utilisation CPF

Outil 3 : Convention d'utilisation anticipée

Outil 4 : Demande d'abondement des droits à la formation pour prévenir l'inaptitude

Outil 5 : Décision fixant le plafond de prise en charge

Outil 6 : Courrier de refus d'une demande de CFP

Outil 7 : Report de l'instruction de la demande